

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 AVRIL 2014 (18 HEURES 30)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION : 17 avril 2014

PRESENTS : MM. PERIER Claude, LECONTE Marie-France, SAUVEY Jean, JARDIN Rodolphe, LE BEC Arnaud, GALMEL Isabelle, BUFFARD Christine, FERRAND Marie-Pierre, ROTT Yannick, ROUCHERE Anne-Marie, LE TYNEVEZ Michel, LEREBOURG Elisabeth, LEGER Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM. OGER Benoît (pouvoir à Monsieur Claude PERIER), LEVILLAIN Isabelle.

Membres du CCAS : **PRESENTS** : MM. PERIER Claude, LE BEC Arnaud, LEREBOURG Elisabeth, ROUCHERE Anne-Marie, FERRAND Marie-Pierre, LERONDEL France, LEROY Marie-Thérèse.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM. PIRIOU Monique, GRANDGUILLOTTE Gisèle.

Madame FERRAND Marie-Pierre a été élu(e) secrétaire conformément à l'article L 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, le compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET CCAS

Avant de laisser la parole à Madame le Receveur, Monsieur le Président présente le rôle du CCAS (Centre Communal d'Action sociale) chargé d'animer une action générale de prévention mais aussi de développement social dans la commune. Le CCAS a un rôle administratif avec la réception des demandes d'aide, il a le devoir de discrétion, il est présidé par le Maire de plein droit, son conseil d'administration est constitué prioritairement d'élus désignés par le conseil municipal et de membres issus du milieu associatif qui souhaitent s'investir. Son budget est autonome ; depuis deux années consécutives il n'est plus subventionné par la commune.

Madame le Receveur présente alors le budget primitif CCAS.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des votants, approuve le prévisionnel de l'année 2014 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 6 347 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire intervient pour expliquer que ce budget, équilibré en dépenses et en recettes, est séparé du budget général de la commune. L'eau devrait payer l'eau... toutefois, ce budget assainissement a toujours été difficile à équilibrer et nécessite l'aide d'une subvention communale assez élevée du fait des importants investissements.

Madame le Receveur présente alors le budget primitif assainissement.

A l'unanimité des votants, approbation du prévisionnel 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement à la somme de 26 910 € et en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à la somme de 71 890 €.

BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique que ce sont toutes les opérations de la commune qui sont retracées dans ce document unique ; cela nécessite que les recettes forment un ensemble et soient ensuite redéployées sans que certaines ne soient pour autant affectées à une intervention précise. L'ensemble des recettes doit couvrir les prévisions de dépenses et ce d'une manière globale.

Madame le Receveur présente alors le budget primitif de la commune.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en

Adjoint et à Monsieur SAUVEY Jean 2^{ème} Adjoint,

Sachant que le barème est établi en pourcentage de l'indice 1015 et figure à l'article L. 2123-24 du CGCT, à savoir :

Population (*habitants*) Taux maximal de l'indice 1015 (3 801,46 €)

%

Moins de 500..... 6,6

De 500 à 999 8,25

De 1 000 à 3 499 16,5

De 3 500 à 9 999 22

De 10 000 à 19 999 27,5

De 20 000 à 49 999 33

De 50 000 à 99 999 44

De 100 000 à 200 000 66

Plus de 200 00072,5

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide et ce avec effet au 1^{er} avril 2014 de fixer le montant des indemnités de chacun des adjoints à **8,25 % de l'indice 1015.**

Séance levée à 20 heures

DEL 2014/014 – DEL 2014/015 – 2014/016.

Signent au registre MM. :

PERIER Claude

LECONTE Marie-France

SAUVEY Jean

JARDIN Rodolphe

LE BEC Arnaud

GALMEL Isabelle

ROUCHERE Anne-Marie

BUFFARD Christine

FERAND Marie-Pierre

ROTT Yannick

LE TYNEVEZ Michel

LEREBOURG Elisabeth

LEGER Jean-Luc